

## Suggestions reçues au 10 février 2023 pour l'AG du 14 février concernant le projet de cahier de demandes sectorielles

Elles sont présentées par thèmes, celles identifiées par un **numéro surligné en jaune** sont des ajouts (le numéro en jaune est un nouveau numéro de demandes), celles identifiées par un **numéro surligné en vert** sont des modifications (le numéro en vert fait référence au numéro dans le cahier).

Aucune demande d'ajout ou de modification n'a été reçue pour le thème 1.

<b>Thème 2 - Tâche, ressources et réussite étudiante</b>	
<b>T6</b>	Prévoir des mécanismes d'indexation et d'évaluation récurrents des colonnes fixes A,B,C de l'annexe I-2.
<b>T7</b>	Baisser la CI pour un TC. (80 = CI TC, demande de la diminuer).
<b>T8</b>	Bonifier les ressources du volet 2 (coordination) et de la colonne D.
<b>T9</b>	Retirer 8-4.03 et rémunérer en supplément l'enseignant-e qui fait ces tâches en s'assurant d'avoir l'enveloppe appropriée.
<b>T10</b>	Obtenir un comité national paritaire sur les EESH et les EBP, notamment pour clarifier les ressources associées et les modalités et les champs d'intervention respectifs.

### Thème 3 - Enseignement à distance, formation continue et pérennité du modèle collégial

<b>M10</b>	<p>Retirer des demandes M4, M5 et M6 ... <i>et aux cours d'été engagé.e à titre de chargé.e de cours.</i></p> <p>M4 Rémunérer équitablement l'enseignante ou l'enseignant à la formation continue <del>et aux cours d'été engagé.e à titre de chargé.e de cours.</del></p> <p>M5 Baliser la charge de travail de l'enseignante ou de l'enseignant à la formation continue <del>et aux cours d'été engagé.e à titre de chargé.e de cours.</del></p> <p>Améliorer les dispositions relatives aux congés de maladie pour l'enseignante ou l'enseignant à la formation continue <del>et aux cours d'été engagé.e à titre de chargé.e de cours.</del></p> <p>Remplacer par une <b>nouvelle demande M10</b> : Reconnaître les cours d'été comme du régulier payés à la CI.</p>
<b>M11</b>	Valoriser la qualité de l'enseignement et la relation maître-élève en présence afin de maximiser la persévérance scolaire.

### Thème 4 - Collégialité, expertise enseignante et vitalité des programmes

<b>C5</b>	<p>Ajouter à la demande C5 : ... <b>aux professeurs-es non permanents-es...</b></p> <p>Bonifier et indexer les montants alloués aux fins de perfectionnement, en assurer l'accès aux enseignantes et enseignants à la formation continue, <b>aux professeurs-es non permanents-es,</b> et renforcer les prérogatives du comité de perfectionnement.</p>
<b>C7</b>	<p><b>Ajouter à C7</b> - Prévoir des comités de programme pour les AEC ; que les plans cadres de la FC appartiennent au département (pas au prof. ni au CP).</p>

	Déjà inclus dans la C7 - veut garder large.
<b>C8</b>	<p>Reçu deux suggestions pour la C8</p> <p><b>Suggestion 1 :</b> Retirer de la demande C8 : ... de révision... Mettre sur pied des comités nationaux de révision des programmes composés de représentantes et représentants enseignants issu.e.s des collèges concernés, et prévoir les libérations nécessaires pour en assurer la coordination.</p> <p><b>Suggestion 2 :</b> Remplacer la proposition C8 actuellement inscrite dans le Projet de cahier de demandes sectorielles du 24 janvier 2023 (p. 4) par la proposition suivante : Mettre sur pied un comité national par programme ou par discipline, selon le cas, dont les membres comprennent une enseignante ou un enseignant de chaque collège concerné et élu par ses pairs afin notamment de prendre part à tout processus de révision de programme, et prévoir les libérations nécessaires.</p>

## Thème 5 – Organisation et relations de travail

<b>O3</b>	<p>Ajouter à la demande O3 : un élément e</p> <p>e. Que l'employeur permette de reporter le congé de paternité prévu à 5-6.20 lorsque la naissance de l'enfant survient durant la période de vacances estivales.</p>
<b>O14</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La reconnaissance dans la convention collective de la nécessité d'opérer une démarche réelle, critique et profonde qui s'inscrit dans une volonté de changer les pratiques en matière de diversité, d'inclusion et d'accès à l'égalité en prévoyant notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un comité paritaire national et un comité paritaire local sur la diversité, l'inclusion et l'accès à l'égalité dotés de mandats précis, ainsi que des contraintes à l'horaire pour que les membres puissent y participer;</li> <li>• des ressources de perfectionnement suffisantes pour les enseignants-es sur ces questions.</li> </ul> </li> </ul>

## Thème 6 - Échelle de traitement et autres enjeux de rémunération

R6	Reconnaître que le temps de travail est de 35 heures par semaine plutôt que de 32,5 heures et ajuster les salaires en conséquence.
R7	Rendre les salaires des échelons d'entrée plus attrayants pour attirer de nouveaux enseignants-es dans la profession.